

2023-07-17-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS Le Lundi 17 Juillet 2023 à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

Présents : ARNAULT Jacqueline, BERLIOZ Pascaline, BON Françoise, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, JAY Hélène, KALIAKOURAS Evelyne, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NANTET Laetitia, NIEMAZ Jean-Louis, PERCEVAL Christophe, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, VICHARD Daniel

Absents excusés : BRUNIER Thierry (donne pouvoir à ARNAULT Jacqueline), GUILBERT Agnès (donne pouvoir à KALIAKOURAS Evelyne), HURET Edith (donne pouvoir à ROUX-MOLLARD Alain), PIANI Alain (donne pouvoir à PERCEVAL Christophe), TISSOT Christian (donne pouvoir à ROSSETTI-COCHEME Sandrine)

Absents : CHANOIR Jessica, PARMENTIER Marlène

Date de la Convocation : 6 juillet 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

Monsieur Jean Yves MORIN est élu secrétaire de séance.

OBJET : Parking du Crey à Le Bois – Acquisition gratuite de parcelles attenantes au chemin rural

Dans le cadre du dossier du parking du Crey à Le Bois, ledit projet s'exerce également sur une propriété privée pour laquelle le propriétaire a fait part de la volonté de céder gratuitement l'emprise concernée.

- Cession gratuite de Monsieur GAGNAIRE André à la Commune de Grand-Aigueblanche de la parcelle 045A n°2924 d'une superficie totale de 20 ca.

La commune de Grand-Aigueblanche s'engage dans le cadre du dit projet et à titre compensatoire, la cession du volume 3 en partie basse du parking d'une superficie de 36 ca. Suivant la division en volume effectuée par le cabinet Mesur'Alpes et annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- 1- **CONSTATE** la cession gratuite de la parcelle susvisée ainsi que la mesure compensatoire au profit de Monsieur GAGNAIRE André.
- 2- **APPROUVE en conséquence** l'acquisition gratuite de la parcelle 045A n°2924 d'une superficie totale de 20 ca.
- 3- **DIT** que l'acquisition sera réalisée par acte notarié.
- 4- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'engager la procédure et de signer toutes pièces afférentes à cette affaire,
- 5- **DIT** que les frais liés à ce dossier seront pris en charge intégralement par la Commune,

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,



André POINNET